

SUIVRE UNE FORMATION

LINGO CLUB VOUS GUIDE

Du projet à l'inscription

Lingo Club est un organisme de formation à taille humaine dont l'objectif est de permettre aux actifs de réaliser un stage de formation dans les meilleures conditions d'apprentissages. Pour cela, le centre vous aide à avoir une vision globale de votre projet en vous accompagnant sur les phases clés :

Identifier vos besoins professionnels en remplissant une fiche demandeur de formation

Evaluer votre niveau de compétences linguistiques pour vous proposer un programme adapté et personnalisé

Obtenir un devis, le détail du programme de formation et son calendrier

Connaitre les formations adaptées à votre situation de handicap et les aménagements pour passer le TOIEC

Vous informer sur le droit à la formation, l'aide au financement et [l'utilisation de votre CPF](#) (Compte Personnel de Formation).

L'ENTRÉE EN FORMATION

Avant la formation

Le stagiaire reçoit avant le début de la formation les documents suivants :

- Le programme détaillé et les objectifs de la formation,
- La convention de formation indiquant les spécialités du/des formateur(s) pour la discipline visée et leurs titres,
- Les modalités d'évaluation de la formation
- Les coordonnées de l'interlocuteur chargé des relations avec les stagiaires
- Le livret du stagiaire
- Le règlement intérieur (page 6 et 7 du livret du stagiaire)
- Une convocation notifiant les horaires des cours

Pendant la formation

Votre formateur est chargé de l'intégralité du suivi de votre parcours :

- Il vous transmet un accès à la plateforme e-learning (parcours hybrides et à distance uniquement)
- Il notifie votre présence en formation à chaque séance en vous faisant remplir une feuille d'émargement,
- Il crée une feuille de suivi de votre parcours pour y inscrire tous vos travaux (préparations, réalisations, tests..)
- Il crée pour vous une feuille de travail partagé en ligne pour faciliter la collaboration et les échanges à distance (parcours hybrides et à distance uniquement)
- Il vous remet votre **livret de compétences** pour évaluer et notifier vos progrès.
- Il recueille vos commentaires si vous rencontrez des difficultés pour suivre votre formation.
- Il vous remet un questionnaire d'évaluation de votre formation le dernier jour de formation.

Après la formation

Lingo Club se charge de vous inscrire à l'examen de certification de votre niveau. A réception de votre résultat vous recevez :

- Votre attestation de fin de formation (document nominatif indiquant l'intitulé de la formation, le nombre d'heures effectuées, les objectifs, les résultats)
- Le certificat attestant du niveau obtenu aux épreuves obligatoires si la formation est financée par le CPF.
- Deux mois après votre formation, un questionnaire de satisfaction vous est adressé pour faire le point une dernière fois sur vos nouvelles compétences et leur emploi dans votre environnement professionnel.

Un bilan de la formation est transmis au financeur de la formation.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Principales étapes

Les demandes de départ en formation et de financement ne sont désormais plus exclusivement soumises à l'accord de l'employeur. Tous les actifs ayant accumulés des droits à la formation peuvent entreprendre une démarche de formation en utilisant leurs droits. **Le stagiaire doit toutefois respecter les conditions fixées pas son financeur tout au long de son parcours à savoir :**

- La formation doit avoir lieu hors des heures de travail si l'employeur n'y a pas consenti,
- Le demandeur doit lui-même effectuer sa démarche d'inscription auprès de son financeur
- Le demandeur doit remplir une demande auprès de l'organisme : constituer son dossier administratif et joindre les justificatifs avant son entrée en formation,
- Réaliser les tests des quatre niveaux de compétences linguistiques et d'évaluation tout au long du parcours
- Compléter un livret de suivi de ses compétences
- Passer l'examen de certification en fin de parcours.

Dans le cadre d'une formation dédié au maintien en poste, le salarié peut demander à son DRH ou Responsable des formations de lui indiquer le nombre d'heure de formation auquel il a droit si celui-ci n'est pas indiqué sur le dernier ou le premier bulletin de salaire de l'année. **Toute demande de formation effectuée auprès du DRH sera soumise à l'accord de l'employeur.**

Source site service-public.fr

Information basée sur la V9 du référentiel national Qualité mentionné à l'article L.6316-3 du Code du travail – 8 janvier 2024.

LE COMPTE PERSONNEL FORMATION C'EST QUOI ?

Accès au droit à la formation

Le compte personnel de formation (CPF) **permet de cumuler des heures de formation tout au long de sa carrière professionnelle**. Ce compte est utilisable par tout actif, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). Les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF si elles ont été intégrées au CPF.

Conditions : Le demandeur doit posséder le niveau A1 du CERCL (Echelle des compétences linguistiques comprenant 6 niveaux) pour s'inscrire à une formation en langue sur la plateforme. Une mise à niveau est proposée aux demandeurs ne possédant aucune notion pour remplir ce critère. N'hésitez pas à en faire la demande à votre organisme de formation.

La plateforme d'inscription en ligne

Pour entrer dans cette démarche vous devez créer un compte formation sur le site <http://www.moncompteformation.gouv.fr>. Ce compte est désormais l'interface administrant officiellement toutes les demandes de formation.

Informations répertoriées sur la plateforme :

- Droits acquis par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite
- Formations dont peut bénéficier personnellement le salarié.

Il s'agit de formations visant notamment les objectifs suivants :

- Acquisition d'une qualification (diplôme, titre professionnel, etc.)
- Acquisition du socle de connaissances et de compétences
- Accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Bilan de compétences
- Création ou reprise d'une entreprise
- Acquisition de compétences nécessaires à l'exercice des missions de bénévoles ou volontaires en service civique

Pour avoir accès à ces informations personnalisées (droits, formations admises), vous devez posséder un compte.

Retrouver le détail de cette démarche dans la **Notice de financement CPF** qui vous a été remis par notre conseiller en formation.